

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

**Décision n° 9691 du 21 avril 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Vienne**

NOR : INTJ1709390S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Vienne,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 26270 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630315S),

Décide :

Article 1^{er}

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mai 2017 :

Grisard Amandine	NIGEND : 245 324	NLS : 8 097 711
Berben Audrey	NIGEND : 306 964	NLS : 8 104 850
Buil Mickaël	NIGEND : 216 985	NLS : 8 070 449
Muller Vincent	NIGEND : 304 491	NLS : 8 102 960
Laurent Mathieu	NIGEND : 181 516	NLS : 8 041 298
Petit Olivier	NIGEND : 184 715	NLS : 8 034 277
Royer Didier	NIGEND : 115 434	NLS : 5 219 343

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 21 avril 2017.

*Le général, commandant adjoint de la région
de gendarmerie d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,
commandant le groupement
de la gendarmerie départementale de la Vienne,*
J.-J. TACHÉ